

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 10 Décembre 2020

L'an 2020 et le 10 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement, à la Salle des Fêtes de CEFFONDS sous la présidence de KREZEL Eric, Maire.

**Présents** : M. KREZEL Eric, Maire, Mmes : MARTIN Yasmine, PERRIN Ingrid, MM : BARROY Rémi, BELIN Thibaut, BRISSOT Didier, CANAT Pierre, CHAUSSIN Michel, GEOFFRIN Ludovic, GOUGET Loïc, RENAUT Christophe, RIBOUT Élie, ROUSSEL Thierry

**Excusé(s) ayant donné procuration** : Mmes : MONIOT Claude à M. BARROY Rémi, SOLDERA Delphine à M. KREZEL Eric

**Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

**Date de la convocation** : 04/12/2020

**Date d'affichage** :

**Acte rendu exécutoire**

Après dépôt en Sous-Préfecture

le : **11/12/2020**

et publication ou notification

du : **14/12/2020**

**A été nommée secrétaire** : M. GEOFFRIN Ludovic

*Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour autoriser d'ajouter à l'ordre du jour les deux points suivants :*

- **DÉCISION MODIFICATIVE N°3**
- **DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT STATIONNEMENT DOMAINE PUBLIC - CONFINEMENT COVID 19**

*Le Conseil Municipal accepte ces deux délibérations à l'ordre du jour précédemment envoyé.*

**Objet des délibérations** :

**SOMMAIRE**

RENOUVELLEMENT CONVENTION PRESTATIONS INTÉGRÉES SPL-XDEMAT  
ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES  
SUBVENTION ANNUELLE 2020 AU CCAS

TRAVAUX RENFORCEMENT DÉFENSE INCENDIE - CEFFONDS - ANGLUS ET SAUVAGE-MAGNY  
DESTINATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2021  
TRAVAUX RÉNOVATION MUR DU CIMETIÈRE DE SAUVAGE-MAGNY  
TRAVAUX RÉNOVATION MUR DU CIMETIÈRE DE SAUVAGE-MAGNY : CHOIX DE L'ENTREPRISE  
TRAVAUX RÉNOVATION TOITURE DÉPENDANCE MAIRIE  
TRAVAUX REMPLACEMENT FENÊTRES DE LA MAIRIE  
DÉCISION MODIFICATIVE N°3  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : MAÎTRISE D'ŒUVRE  
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : CHOIX DE L'ENTREPRISE FOURNISSEUR DE L'ÉQUIPEMENT MULTISPORTS  
DEVIS REMPLACEMENT MINUTERIE HORLOGE ÉGLISE D'ANGLUS  
ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES  
ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES : CHOIX DES ENTREPRISES  
TRAVAUX RENFORCEMENT DÉFENSE INCENDIE - CEFFONDS - ANGLUS ET SAUVAGE-MAGNY : CHOIX DE L'ENTREPRISE  
DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT STATIONNEMENT DOMAINE PUBLIC - CONFINEMENT COVID 19

**réf : 077/2020 - RENOUELEMENT CONVENTION PRESTATIONS INTÉGRÉES SPL-XDEMAT**

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°105/2016 du **1er décembre 2016**, décidant de devenir actionnaire de la **Société SPL-XDEMAT** créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS, ....

A cette fin, il a acheté une action de la société, désigné son représentant au sein de l'Assemblée Générale, approuvé les statuts de la Société SPL-XDEMAT et le pacte d'actionnaires, signé une convention de prestations intégrées et versé chaque année, une cotisation à la société.

Cette convention arrivant à expiration, il convient pour continuer à bénéficier des outils de dématérialisation proposés par la société, de la renouveler en signant une nouvelle convention.

Les tarifs de base de SPL-XDEMAT n'ont pas changé depuis sa création et de nouveaux outils sont chaque année, développés pour répondre aux besoins de ses collectivités actionnaires.

Après examen du projet de convention proposé pour une durée de 5 ans, le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la signature de cette convention avec la Société SPL-XDEMAT.

Il convient de rappeler que la Collectivité exerce différents contrôles sur la Société :

- un contrôle direct via son représentant à l'Assemblée Départementale,
- un contrôle indirect via le représentant au sein du Conseil d'Administration de la Société SPL-XDEMAT, de toutes les Collectivités actionnaires, Membres de l'Assemblée spéciale du Département, désigné après les dernières Élections Municipales. Ce représentant exerce durant son mandat, un contrôle conjoint sur la Société au titre de l'ensemble des Collectivités et groupements de Collectivités actionnaires situés sur un même territoire départemental (autres que le Département) qu'il représente.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la Société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le renouvellement rétroactivement à **compter du 19 septembre 2020**, pour 5 années, de la convention de prestations intégrées entre la Collectivité et la Société SPL-XDEMAT, afin de continuer à bénéficier des outils de dématérialisation mis par la société à la disposition de ses actionnaires,

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention correspondante dont le projet figure en annexe.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 078/2020 - ACQUISITION D'UN ASPIRATEUR DE FEUILLES**

Considérant les besoins des Agents Municipaux affectés au Service Technique, Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un aspirateur de feuilles a été commandé dernièrement auprès de la SAS GRAILLOT.

La proposition commerciale pour cet appareil s'élève à **2 460€ HT** soit **2 952€ TTC**.

Cet équipement permettra un ramassage des feuilles des arbres plus rapide et contribuera également à l'amélioration de la sécurité des espaces publics communaux et notamment de la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le choix de cet investissement et accepte son paiement auprès de la **SAS GRAILLOT**.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 079/2020 - SUBVENTION ANNUELLE 2020 AU CCAS**

Le Conseil Municipal décide de verser une **subvention annuelle** au **Centre Communal d'Action Sociale** d'un montant de **6 000€**.

Monsieur Le Maire précise aux Membres du Conseil Municipal que celle-ci est prévue chaque année au budget primitif.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 080/2020 - TRAVAUX RENFORCEMENT DÉFENSE INCENDIE - CEFFONDS - ANGLUS ET SAUVAGE-MAGNY**

*Monsieur Ludovic GEOFFRIN n'a pas pris part à cette délibération.*

Afin de continuer d'assurer la sécurité des Habitants en cas d'incendie, la Commune de CEFFONDS souhaite engager des travaux de renforcement de défense incendie dans les trois Communes.

Sur la base des devis présentés, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver ce projet d'investissement d'un montant prévisionnel de 6 477,34€ HT répartis comme suit :

- 2 169,22€ HT pour une borne incendie située 54 Rue Jacques d'Arc à CEFFONDS,
- 2 154,06€ HT pour une borne incendie située 2 Rue du Village à SAUVAGE-MAGNY,
- 2 154,06€ HT pour une borne incendie située 13 Rue Principale à ANGLUS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide ce projet d'investissement et autorise Monsieur Le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les partenaires financiers potentiels.

Monsieur Le Maire précise au Conseil Municipal qu'il conviendra d'informer le SDIS du phasage des travaux en cas d'impact sur le réseau de défense extérieure et de le solliciter pour la réception des poteaux dès la fin de leur installation.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

### **réf : 081/2020 - DESTINATION DES COUPES DE BOIS - EXERCICE 2021**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

1°) SOLLICITE l'inscription à l'état d'assiette de l'exercice 2021 les parcelles de bois de la forêt communale selon les modalités suivantes :

Parcelles dont le passage est demandé (coupes réglées) :

- 3 => Coupe A2
- 11 => Coupe A2
- 18 => Coupe de préparation
- 20.1 => Coupe de préparation
- 20.2 => Coupe secondaire
- 22 => Coupe d'amélioration
- 28.2 => Coupe définitive
- 38.1 => Coupe d'amélioration
- 39.1 => Coupe d'amélioration
- 40 => Coupe d'amélioration

2°) SOLLICITE la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'état d'assiette de l'exercice 2021 :

1 - VENTE EN BLOC ETSUR PIED par les soins de l'O.N.F. des parcelles :

- 28.2
- 3
- 11

2 - VENTE SUR PIED DES ARBRES DE FUTAIES AFFOUAGERES par les soins de l'O.N.F. ET DELIVRANCE du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues aux affouagistes.

- 20.1
- 38.1
- 39.1
- 40
- 18

2 - 1 : Produits mis en vente :

Chênes, frênes, érables planes et sycomores, fruitiers, ormes, hêtres à partir de 35 cm de diamètre

Autres feuillus, à partir de 35 cm de diamètre.

2 - 2 : Découpe des arbres mis en vente :

Découpe normale à 25 cm de diamètre pour toutes les essences.  
Autres découpes à 35 cm de diamètre.

2 - 3 : Délai d'abattage :

Délai normal (15/04 n+2 ou 15/11 n+1 si coupes urgentes).

Délai au 15 février n+1 (clause futaie affouagère avec obligation d'abattage avant cette date).

Autres.

3°) FIXE les délais d'exploitation pour permettre la régénération des peuplements et la sortie des bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses :

- Abattage du taillis et des petites futaies : 15/06/2021

- Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2021

- Façonnage et vidange des houppiers : 15/10/2021.

4°) INTERDIT la circulation des véhicules hors des chemins et places de dépôt, en raison du préjudice qu'ils pourraient occasionner aux sols forestiers et aux peuplements.

5°) AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint à signer tout document afférent.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 082/2020 - TRAVAUX RÉNOVATION MUR DU CIMETIÈRE DE SAUVAGE-MAGNY**

Le Conseil Municipal envisage des travaux de rénovation du mur du Cimetière de SAUVAGE-MAGNY qui présente un état de dégradation très avancé.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de ce projet de rénovation du mur du cimetière sur la base estimative d'un devis qui s'élève à **3 805,00€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 083/2020 - TRAVAUX RÉNOVATION MUR DU CIMETIÈRE DE SAUVAGE-MAGNY : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

*Monsieur Didier BRISSOT n'a pas pris part à cette délibération.*

Par délibération n°082/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement de rénovation du mur du Cimetière de SAUVAGE-MAGNY.

La Commission Communale des Travaux, réunie le 03 décembre dernier, a étudié l'ensemble des devis reçus relatifs aux travaux du mur du cimetière et propose de soumettre l'offre suivante au Conseil Municipal :

- **SARL BRISSOT Nicolas** pour un montant de **3 805,00€ HT** soit **4 566,00€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la proposition commerciale ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A la majorité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 084/2020 - TRAVAUX RÉNOVATION TOITURE DÉPENDANCE MAIRIE**

Le Conseil Municipal envisage des travaux de rénovation de la toiture de la dépendance de la Mairie qui se trouve dans un état de vétusté important et présente un risque pour les piétons et automobilistes en raison de chutes de tuiles.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de ce projet de rénovation de la toiture de la dépendance de la Mairie sur la base estimative d'un devis qui s'élève à **28 236,33€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 085/2020 - TRAVAUX REMPLACEMENT FENÊTRES DE LA MAIRIE**

Le Conseil Municipal envisage des travaux de remplacement de l'ensemble des fenêtres de la Mairie qui se trouvent dans un état de vétusté important. Ces travaux permettront d'obtenir une meilleure isolation tant d'un point de vue thermique que phonique.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de ce projet de remplacement des fenêtres de la Mairie sur la base estimative d'un devis qui s'élève à **26 215,50€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 086/2020 - DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

Monsieur Le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal la nécessité de procéder à l'ouverture des crédits suivants au Budget de l'exercice 2020 afin d'inscrire des subventions d'investissement attribuées dernièrement et qui n'étaient pas prévues initialement au budget :

**INVESTISSEMENT :**

RECETTES

Art. 1323 = 14 023€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le mouvement budgétaire ci-dessus.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 087/2020 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS**

Monsieur Ludovic GEOFFRIN présente aux Membres du Conseil un projet d'aménagement d'un terrain multisports au Pré aux Jouets.

En effet, ce projet d'investissement serait profitable pour tous les jeunes riverains et permettrait également d'offrir une structure sportive aux élèves de l'École Communale qui se situe juste en face du lieu d'implantation.

Ces nouveaux travaux d'agencement sportifs sont en parfaite adéquation avec la volonté de la Commune de poursuivre l'aménagement du Pré aux Jouets faisant suite aux derniers travaux de création d'une aire de jeux

Après étude des devis, le Conseil Municipal décide d'envisager ces travaux et de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de ce projet d'aménagement d'un terrain multisports sur la base estimative d'un devis global qui s'élève à **83 632,50€ HT**.

- **Mission de maîtrise d'œuvre : 4 950,00€ HT**
- **Coût prévisionnel des travaux : 80 000€ HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 088/2020 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : MAÎTRISE D'ŒUVRE**

Par délibération n°089/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement d'aménagement d'un terrain multisports au Pré aux Jouets.

Afin d'assurer le bon déroulement de ces travaux, il est proposé au Conseil Municipal de faire appel à un Cabinet d'études de génie urbain pour l'assistance de maîtrise d'œuvre pour ce projet et présente le devis de la **SARL INGESSIA** d'un montant de **4 950,00€ HT** soit **5 940,00€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette proposition commerciale et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 089/2020 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN TERRAIN MULTISPORTS : CHOIX DE L'ENTREPRISE FOURNISSEUR DE L'ÉQUIPEMENT MULTISPORTS**

Par délibération n°089/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement d'aménagement d'un terrain multisports au Pré aux Jouets

Le Conseil Municipal a procédé à l'étude des différents devis reçus relatifs à la fourniture de l'infrastructure pour le terrain sportif et décide de retenir l'offre suivante :

- **SAS AGORESPACE** pour un montant de **50 000,00€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le devis ci-dessus et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Il est précisé au Conseil Municipal qu'une autorisation de permis d'aménager devra être sollicitée auprès des Services d'Urbanisme de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dizier, Der et Blaise et accordée avant de pouvoir réaliser ces travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 090/2020 - DEVIS REMPLACEMENT MINUTERIE HORLOGE ÉGLISE D'ANGLUS**

Suite à la dernière visite de maintenance de l'Église d'ANGLUS, Monsieur Le Maire Délégué

informe le Conseil Municipal que la Société BODET a établi un devis, pour le remplacement de la minuterie du cadran de l'horloge de l'Église, d'un montant de **980,00€ HT** soit **1 176,00€ TTC**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer la proposition commerciale de la **Société BODET**.

Monsieur Rémi BARROY, Maire Délégué d'ANGLUS, sera chargé du bon déroulement de la planification et de l'exécution de ces travaux.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 091/2020 - ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES**

Monsieur Le Maire rappelle aux Membres du Conseil Municipal le Décret du 19 décembre 2018 qui oblige les E.R.P. (Établissements Recevant du Public) de s'équiper de D.A.E. (Défibrillateur Automatisé Externe) à des échéances précises en fonction de leur catégorie.

Pour mémoire, les E.R.P. de catégorie 1, 2 et 3, à compter du 1er janvier 2020, ceux de catégorie 4, à compter du 1er janvier 2021 et à compter du 1er janvier 2022 pour les E.R.P. de catégorie 5.

Afin d'être en conformité avec la réglementation applicable, il est proposé au Conseil Municipal de faire l'acquisition de trois appareils.

Après étude des différents devis demandés par Monsieur Thibaut BELIN, Conseiller Municipal, le Conseil Municipal décide de solliciter tous les partenaires financiers potentiels afin d'obtenir une aide financière pour participer au financement de cette acquisition de défibrillateurs sur la base estimative d'un devis qui s'élève à **4 297,50€ HT** auxquels s'ajouteront les frais d'alimentation électrique nécessaires à leur installation d'un montant de **2 151,71€ HT** soit un coût prévisionnel global de **6 449,11€ HT**.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **réf : 092/2020 - ACQUISITION DE DÉFIBRILLATEURS AUTOMATISÉS EXTERNES : CHOIX DES ENTREPRISES**

Par délibération n°092/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement d'acquérir trois défibrillateurs automatisés externes afin d'équiper les Communes de CEFFONDS, ANGLUS et SAUVAGE-MAGNY.

Le Conseil Municipal a procédé à l'étude des différents devis reçus relatifs à cette acquisition d'appareils et à leurs installations et décide de retenir les offres suivantes pour un montant total de **6 449,11€ HT** soit **7 739,05€ TTC** :

- Achat défibrillateurs : **Société DEFIBTECH** pour un montant de **4 297,50€ HT** soit **5 157,00€ TTC**,
- Travaux d'installation : **Entreprise PERRIN Michaël** pour un montant de **2 151,71€ HT** soit **2 582,05€ TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les devis ci-dessus et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 093/2020 - TRAVAUX RENFORCEMENT DÉFENSE INCENDIE - CEFFONDS - ANGLUS ET SAUVAGE-MAGNY : CHOIX DE L'ENTREPRISE**

*Monsieur Ludovic GEOFFRIN n'a pas pris part à cette délibération.*

Par délibération n°080/2020, en date du 10 décembre 2020, le Conseil Municipal a accepté le projet d'investissement de renforcement de défense incendie dans les trois Communes.

Le Conseil Municipal a procédé à l'étude des différents devis reçus relatifs à ces travaux de renforcement de défense incendie et décide de retenir les offres suivantes de la **Société SUEZ EAU FRANCE** pour un montant total de **6 477,34€ HT soit 7 772,77€ TTC** :

- Travaux situés au 54 Rue Jacques d'Arc à CEFFONDS : **2 169,22€ HT soit 2 603,05€ TTC**,
- Travaux situés au 2 Rue du Village à SAUVAGE-MAGNY : **2 154,06€ HT soit 2 584,86€ TTC**,
- Travaux situés au 13 Rue Principale à ANGLUS : **2 154,06€ HT soit 2 584,86€ TTC**,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les devis ci-dessus et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 094/2020 - DEMANDE DE DÉGRÈVEMENT STATIONNEMENT DOMAINE PUBLIC - CONFINEMENT COVID 19**

Pour mémoire, il est rappelé au Conseil Municipal qu'une convention d'occupation du domaine public lie la Commune et l'École de Conduite WEBER depuis le 03 novembre 2016 afin d'y dispenser des cours de manœuvres en moto.

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'École de Conduite WEBER par lequel elle sollicite la Commune pour une annulation de la facturation du stationnement du domaine public pendant la période du 2ème confinement.

En effet, en raison de la crise sanitaire l'Auto-École a dû cesser son activité temporairement.

Compte-tenu du caractère exceptionnel de la situation, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'annuler la facturation du stationnement du domaine public de **novembre et décembre 2020**.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

**POINT DES REPRÉSENTANTS COMMUNAUX DANS LES SYNDICATS :**

Les Représentants Communaux dans les différents syndicats font un point aux Membres du Conseil Municipal des réunions qui ont eu lieu dernièrement.

**DISFONCTIONNEMENT CHAUFFAGE ÉCOLE :**

Monsieur Thibaut BELIN signale qu'il y a eu un dysfonctionnement du chauffage de l'École le jour du Conseil. La température restait acceptable et la Directrice a réglé le problème avec le chauffagiste.

Le 15/12/2020  
Le Maire,  
Éric KREZEL

